



RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES

HERMINES ANTI-PERSONNELS



La nature a horreur du vide. Sans doute parce que les conclusions du Comité action Publique 2022 tardent à être rendues publiques, les magistrats de la rue Cambon ont décidé avec l'insupportable élégance d'un éléphant dans un magasin de porcelaine de fêter les dix ans de la DGFIP.

Hélas, ce sont une fois encore les personnels de la DGFIP qui paieront les pots cassés.

D'après la Cour, depuis 10 ans il ne se serait rien passé. Les deux anciennes directions n'auraient été que juxtaposées. Les régimes indemnitaires auraient été harmonisés vers le mieux disant. Le réseau territorial n'aurait été qu'insuffisamment réduit et subsisteraient d'importants gisements de productivité.

DIX ANS D'IMMOBILISME ?

Les magistrats ne vont pas jusqu'à nier l'évidence et concèdent du bout des lèvres que la DGFIP a perdu plus de 20 000 emplois depuis la fusion ce qui en fait le premier contributeur de toute la fonction publique en matière de suppression d'emplois.

Les personnels apprécieront, eux qui, condamnés aux suppressions d'emplois à perpétuité au titre d'une exemplarité que plus personne ne suit, n'ont vécu qu'un enchaînement incessant de réformes, de regroupements, de régionalisation, de fermetures, de restrictions de droits, de freins au déroulement de carrière et de perte de pouvoir d'achat.

FO dénonce depuis longtemps une hémorragie des emplois sans équivalent ni dans la fonction publique ni dans le secteur privé, la dévitalisation progressive du réseau territorial avec la suppression d'une implantation tous les 4 jours entre 2012 et 2017, la réduction des crédits informatiques en contradiction avec la promesse d'un avenir tout numérique nécessairement radieux, la rigidité de certaines règles de gestion inadaptées au fonctionnement d'une direction à réseau et génératrices d'injustice entre agents.

PLUS LIBÉRAUX QUE LES LIBÉRAUX

Pour **FO**, depuis des années, le prisme austéritaire, les économies érigées en horizon indépassable ou en dogme ont conduit à une gestion sans ambition, anticipant presque les abandons de missions jugées moins prioritaires,

démotivante pour les personnels à force de restrictions et de conditions de travail en constante dégradation.

Pourtant, plus libéraux que les libéraux, c'est l'amplification de cette politique que les magistrats de la Cour des Comptes appelle de leurs vœux :

- poursuite des suppressions d'emplois pour réduire la masse salariale jugée excessive,
- abandon du cadastre au profit de l'IGN,
- concentration des missions foncières en un seul service national faiblement doté en effectif en lieu et place des 354 SPF,
- abandon de l'organisation départementale au profit d'une régionalisation assumée,
- concentration maximale de l'implantation des SIE,
- poursuite de la concentration des assignations comptables de dépenses,
- agence comptable pour les grandes collectivités et fourniture minimale des services pour les plus modestes d'entre elles de préférences dans le cadre de maisons de service au public,
- disparition des trésoreries de moins de 10 agents,
- arrêt de la stratégie d'accueil multicanal au profit du numérique tout en appelant à des progrès dans la relation téléphonique à l'usager sans les moyens correspondants,
- contrat d'objectif et de moyens programmant cette politique sur 5 ans.

La Cour préconise en outre le détachement artificiel du SRE de la DGFIP et la création d'une caisse de retraite pour les fonctionnaires : les magistrats ne reculent devant rien pour justifier cette position pas même à une analyse fortement biaisée. Le seul argument avancé consiste en effet à dire que la DGFIP serait la seule administration fiscale à gérer les retraites des fonctionnaires.



C'est oublier un peu vite que DGFIP signifie Direction Générale des Finances Publiques, qu'elle paie les fonctionnaires et qu'il y a bien une cohérence et un lien entre les traitements et les pensions de retraite.

UN RAPPORT ANNIVERSAIRE QUI SENT LA COMMEMORATION

Bref, les pensionnaires de la rue Cambon n'y vont pas avec le dos de la cuillère et sortent une fois de plus de leur rôle pour s'égarer sur le terrain politique sans se soucier de l'impact sur les personnels de ces recommandations maximalistes.

D'abord décrits comme des doublons exerçant tous le même métier, véritable coûts sur pattes, les agents de la DGFIP sont depuis dix ans les boucs émissaires d'une politique de rabet aveugle et les victimes d'un plan social silencieux dans l'indifférence générale.

La Cour des Comptes vient d'y ajouter le mépris avec un rapport "anniversaire" qui sent la commémoration en attendant les conclusions du Comité Action Publique 2022. Comme si la violence de la charge n'était pas suffisante, le Ministre de l'Action et des Comptes publics s'est cru obligé d'en rajouter en indiquant partager l'analyse et les préconisations de la Cour.

En terme de soutien aux personnels dont il à la charge, on a fait beaucoup mieux....

RIPOSTER AUX RABROUGRISTES

Pour **FO**, il est grand temps que les personnels se préparent à une riposte d'envergure aux attaques dont ce prétendu bilan n'est qu'une des premières salves.

Comme d'autres avant nous, nous allons devoir nous battre pour sauver nos missions, préserver nos emplois, améliorer nos conditions de travail, expliquer nos spécificités et défendre notre conception du service public.

Le chacun pour soi ne nous sauvera pas. Le renoncement non plus. Ils sont les plus sûres armes de tous les rabougristes.

Nous sommes tous ensemble menacés, c'est tous ensemble que nous devons nous défendre et imposer un service public fiscal, foncier et financier réellement augmenté.



APL : LE GOUVERNEMENT PERSISTE ET SIGNE, LE RATIONNEMENT DES PLUS MODESTES CONTINUE !

Jusqu'à présent, tous les ans, les aides au logement étaient revalorisées au 1er octobre, sur la base d'un indice calculé par l'Insee, celui de l'inflation moyenne des douze derniers mois, hors prix du tabac et des loyers.

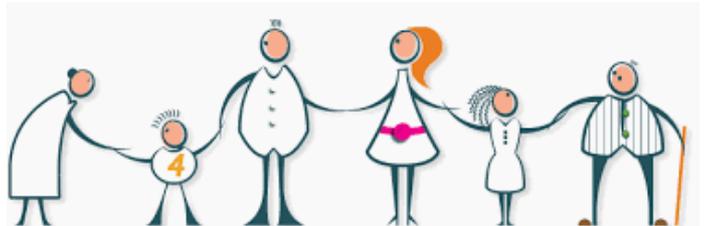
Aujourd'hui, en décidant que les aides sociales ne seront pas revalorisées en octobre prochain pour suivre l'évolution de l'inflation, le gouvernement vient encore de se distinguer en décidant de ne rien céder au nom de la contrainte budgétaire, aux

ménages pauvres, modestes et aux jeunes. Bref, tous ceux qui sont éligibles à l'aide au logement et qui représentent pourtant une part de plus en plus importante de la population. C'est sans doute ce qui inquiète l'équipe gouvernementale...

L'AFOC¹ condamne l'intransigeance d'une mesure budgétaire qui exclut du champ de vision de la politique publique du logement, la précarité, le chômage et la stagnation des salaires qui touchent pourtant une proportion de plus en plus importante de locataires HLM comme du parc privé.

Cette non-revalorisation des aides au logement relève d'un rationnement « à l'aveugle » qui va toucher le pouvoir d'achat mais qui se présente aussi comme lourde de menaces pour l'avenir des allocataires.

Car le véritable enjeu est de déconnecter le calcul des allocations de la réalité économique et d'instituer une aide au forfait au gré de l'élaboration du budget de l'État.



Pour l'AFOC, cette non-revalorisation des aides personnelles au logement selon l'indice Insee, constitue de fait une atteinte aux droits sociaux et une remise en cause du principe de solidarité.

Elle est l'expression d'une orientation libérale et d'un désengagement de l'État, dont les plus modestes, les pauvres et les jeunes déjà en première ligne vont faire les frais.

Comme elle l'avait fait l'année dernière suite à la décision du gouvernement de baisser de cinq euros l'APL, l'AFOC rappelle sa totale opposition à cette nouvelle mesure qui rajoute la précarité à la précarité et remet en cause la solidarité dont relève le système des allocations logement et dont la prise en compte de l'inflation pour leur calculer leur montant, constitue l'une des expressions des plus concrètes qui relève de la justice sociale.



NOS DIFFÉRENCES ≠
FONT LA DIFFÉRENCE

¹ Association FO consommation